

## INSCRIPTIONS 2023 / 2024

### Scolaires, Périscolaires et Cantine Val de Louyre et Caudeau ALSH de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux

Madame, Monsieur, Chers parents,

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie des services scolaires, périscolaires et cantine de la commune de Val de Louyre et Caudeau et des services de l'ALSH du Grand Périgueux (Accueil de Loisirs) pour l'année 2023/2024, vous devez compléter un dossier d'inscription.

#### **Attention :**

**Il est obligatoire de compléter une nouvelle fiche d'inscription chaque année, même si vous avez utilisé ces services en 2022/2023.**

**La réinscription n'est pas automatique.**

**L'inscription à l'aide de ce document ne vaut pas réservation auprès de l'ALSH (centre de loisirs). Il est impératif de réserver sa place les mercredis et pour chaque période de vacances.**

Le service enfance reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Comptant sur votre compréhension,

M. Jacques AUZOU  
Président de la Communauté d'Agglomération

M. Philippe DUCENE,  
Maire de Val de Louyre et Caudeau

#### **Pièces obligatoires à fournir avec le dossier d'inscription :**

Compléter et signer chacun des documents ci-joints :

- ✓ la fiche d'inscription commune à l'ALSH et aux établissements scolaires ci-jointe
- ✓ la fiche sanitaire
- ✓ la fiche « autorisations et engagements parentaux »
- ✓ les deux autorisations de prélèvement automatique et nous fournir deux RIB si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique (une autorisation et un RIB par fratrie)
- ✓ l'attestation d'acceptation au règlement intérieur des structures (cantine et périscolaire) :

**Sauf demande expresse des familles, à compter de la rentrée de septembre 2022, les règlements des restaurants scolaires et de l'accueil périscolaire ne seront plus distribués sous format papier. Ils seront consultables aux secrétariats des trois mairies, dans les écoles, ainsi que sur le site internet de la commune : [www.valdelouyre-et-caudeau.fr](http://www.valdelouyre-et-caudeau.fr)**

Fournir une copie :

- ✓ de l'attestation d'assurance responsabilité civile valable pour l'année scolaire 2023/2024
- ✓ du Quotient Familial (QF) ou bons vacances MSA ou tout autre justificatif d'aides [pour tous les enfants, les nouveaux justificatifs seront demandés au 31 janvier 2024 pour réactualiser la tarification modulée (non obligatoire néanmoins)]
- ✓ **Pour les familles ne percevant rien de la CAF :** fournir une copie de l'avis de la situation déclarative 2023 sur les revenus 2022 en attendant de recevoir et de fournir en septembre 2023, l'avis d'imposition ou de non-imposition 2023 pour les revenus 2022 (en cas de non présentation de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué)

**Le QF ne sera pris en compte que deux fois pendant l'année scolaire : à la rentrée de septembre et au 31 janvier.**

#### **Pièces obligatoires complémentaires à fournir pour tous les nouveaux inscrits pour l'année 2023/2024 ou pour les enfants dont la situation aurait changé depuis la rentrée 2022/2023 :**

- ✓ copie du carnet de santé **partie vaccination**
- ✓ copie du livret de famille (parents et enfants scolarisés)
- ✓ copie du jugement de divorce ou séparation le cas échéant
- ✓ copie de l'attestation carte vitale sur laquelle apparaît l'enfant

Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – 1 bd Lakanal – 24000 PERIGUEUX  
Tel : 05.24.13.83.38 – [enfance@grandperigueux.fr](mailto:enfance@grandperigueux.fr)

Commune de Val de Louyre et Caudeau – 22 rue de la République Sainte Alvère – 24510 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU  
Tel : 05.53.73.55.80 – [mairie@ville-sainte-alvere.fr](mailto:mairie@ville-sainte-alvere.fr)

**Dossier à retourner  
à la mairie de  
Sainte-Alvère ou  
Cendrieux  
avant le 30 juin  
2023**

**SERVICES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET CANTINES**  
**Commune de Val de Louyre et Caudeau**  
**(Cendrieux, Sainte-Alvère et Saint-Laurent des Bâtons)**  
22, rue de la République Sainte-Alvère 24510 Val de Louyre et Caudeau  
Tel : 05.53.73.55.80  
[mairie@ville-sainte-alvere.fr](mailto:mairie@ville-sainte-alvere.fr)

Ecole et transport

Depuis septembre 2021, l'école fonctionne sur deux sites (Sainte-Alvère et Cendrieux) par niveau scolaire. Un transport scolaire est mis en place, gratuitement pour les familles, pour effectuer une navette entre les écoles. Le transport en bus entre Sainte-Alvère et Saint-Laurent des Bâtons est maintenu pour la rentrée 2023-2024.

Les parents déposeront leur(s) enfant(s) à l'école la plus proche de leur domicile.

Cantine scolaire : une cantine par site

**Veillez à prendre connaissance du règlement avec attention (site internet de la commune).**

Périscolaire

Un accueil périscolaire est organisé dans chacune des deux écoles, avant et après la classe avec les horaires suivants pour la rentrée scolaire 2023 :

- Ouverture : 7 H 00 le matin
- Fermeture : 19 H 00 le soir

Ces horaires seront modulables en fonction de la fréquentation effective.

**Veillez à prendre connaissance du règlement intérieur avec attention (site internet de la commune).**

**Coordonnées périscolaire :**  
@ [clsh.les.droles@gmail.com](mailto:clsh.les.droles@gmail.com)

☎ 07 86 29 81 13

---

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX**

Accueil de loisirs ALSH (Mercredis et vacances)

« Les Drôles »

Rue de Lostanges Sainte-Alvère – 24510 Val de Louyre et Caudeau

06.77.21.89.65 / 05.53.27.82.34

[alsh.louyreetcaudeau@grandperigueux.fr](mailto:alsh.louyreetcaudeau@grandperigueux.fr)

A la rentrée scolaire 2023 les horaires seront :

- Extra-scolaire : 7 H 30 à 18 H 30
- Mercredi : 7 H 30 à 18 H 30

**FICHE D'INSCRIPTION AUX  
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET A L'ALSH ANNEE 2023 - 2024**

	OUI	NON	LIEU
Inscription à l'école	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Inscription à l'accueil de loisirs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sainte-Alvère
Inscription à la cantine scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Inscription à l'accueil périscolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Inscription aux bus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

**ENFANT**

Nom ..... Prénom.....  
 Date de naissance..... Département.....  
 Sexe M  F   
 Adresse.....  
 Ecole fréquentée..... Classe.2023/2024.....  
 Nom du médecin traitant..... TEL. : ...../...../...../...../.....

Allergie alimentaire OUI  NON  Si oui laquelle.....

Asthme OUI  NON

P.A.I. \* OUI  NON

Autres allergies.....

\* Les parents dont l'allergie de leur enfant n'a pas encore fait l'objet de l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé devront prendre contact avec le (la) Directeur (rice) de l'ALSH ou de l'établissement scolaire

**RESPONSABLE(S)**

A préciser :

Père  Mère  Tuteur

**1<sup>er</sup> représentant légal** (adresse de la facturation)

Nom, Prénoms.....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Lien de parenté.....

Situation familiale.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Domicile : ...../...../...../...../.....

Portable : ...../...../...../...../.....

Travail : ...../...../...../...../.....

Mail : .....

Profession : .....

Adresse employeur : .....

N° de Sécurité Sociale de rattachement de l'enfant : .....

Nom du parent responsable du dossier CAF : .....

N° CAF.....N° MSA.....

**2<sup>nd</sup> représentant légal**

Nom, Prénoms.....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Lien de parenté.....

Situation familiale.....

Adresse (si différente du 1<sup>er</sup> représentant)

.....

.....

Téléphone :

Domicile : ...../...../...../...../.....

Portable : ...../...../...../...../.....

Travail : ...../...../...../...../.....

Mail : .....

Profession : .....

Adresse employeur : .....

En cas de séparation, le parent n'ayant pas la garde, est-il autorisé à récupérer l'enfant :

OUI  NON

Joindre OBLIGATOIREMENT le jugement de divorce

Personnes habilitées à récupérer l'enfant :

..... Téléphone...../...../...../...../.....  
..... Téléphone...../...../...../...../.....  
..... Téléphone...../...../...../...../.....  
..... Téléphone...../...../...../...../.....

### **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

Pour adhérer au prélèvement automatique, merci de compléter et signer les documents du Grand Périgueux et de la Commune Val de Louyre et Caudeau (signatures à apposer aux endroits prévus à cet effet) et de joindre un RIB à chacun de ces documents.

Pour les personnes qui avaient déjà souscrit au prélèvement automatique en 2022– 2023 et qui souhaitent le maintenir cette année, merci de cocher cette case  Il n'est pas nécessaire de retourner une nouvelle demande, sauf en cas de changement de compte bancaire.

### **PROTECTION DES DONNEES**

Les personnels administratifs ainsi que les personnes en charge de votre enfant auront accès aux données administratives que vous nous transmettez, afin d'établir la facturation au plus juste, assurer la protection de votre enfant...

L'obligation administrative légale est de conserver ces éléments durant 10 ans minimum.

À tout moment, vous pouvez accéder aux informations que vous nous avez transmises, vous pouvez les rectifier ou nous demander de les effacer.

Dans ce dernier cas, ne pouvant plus assurer nos obligations légales d'organisateur d'ALSH, personnel cantine et périscolaire, nous ne pourrons plus accueillir vos enfants.

Le délégué à la protection des données au Grand Périgueux est M. Philippe DAL'AGATA : [dpd@grandperigueux.fr](mailto:dpd@grandperigueux.fr) / 0553358600.

La protection des données de Val de Louyre et Caudeau est la Mairie de Sainte-Alvère : [mairie@ville-sainte-alvere.fr](mailto:mairie@ville-sainte-alvere.fr) / 0553735580.

J'accepte que ces données soient traitées (cocher la case)  Dans le cas contraire nous ne pourrions plus assurer la sécurité de votre enfant, de fait nous ne l'accueillerons pas.

Nous soussignés(es), .....responsables légaux de l'enfant.....déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche, nous engageons à signaler toute modification en cours d'année et avoir pris connaissance des règlements intérieurs et des éléments liés à la protection des données.

Fait à :    le :

Signature (s) obligatoire (s)des responsables légaux

**IL EST IMPORTANT DE REMPLIR TOUTES LES DONNEES DE LA FICHE D'INSCRIPTION, SI CELLE-CI N'EST PAS COMPLETE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA COMMUNE DE VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU, PEUVENT REFUSER POUR DES RAISONS DE RESPONSABILITE, L'ACCES AUX STRUCTURES.**

# Autorisations et Engagements Parentaux

Je (nous) soussigné(s) .....

Responsable(s) légal(aux) de l'enfant.....

AUTORISE(ONS) mon (notre) enfant à pratiquer toutes les activités de l'ALSH

OUI  NON

AUTORISE(ONS) mon (notre) enfant **de plus de 6 ans** à partir seul(e) à l'issue de l'ALSH

OUI  NON

AUTORISE(ONS) mon (notre) enfant à participer à des sorties pédagogiques sur tous les temps d'animation de l'ALSH

OUI  NON

AUTORISE(ONS) mon (notre) enfant à être conduit sur les lieux de sorties à pied, en bus, ou en minibus conduit par un membre de l'équipe d'animation (dans le cas d'une réponse négative, une solution d'accueil sera proposée à votre enfant).

OUI  NON

AUTORISE(ONS) que mon (notre) enfant soit filmé, photographié pendant les activités, pour tout support de diffusion au Grand Périgueux, à Val de Louyre et Caudeau, presse, flyer, internet, Facebook, magazine (utilisation pendant 6 ans).

OUI  NON

OUI  NON

ATTESTE(ONS) avoir pris connaissance du règlement intérieur des ALSH de la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ainsi que celui du périscolaire de la commune de Val de Louyre et Caudeau

OUI  NON

M'ENGAGE, (NOUS ENGAGEONS) à respecter les règles de fonctionnement des ALSH de la communauté d'Agglomération et de la commune de Val de Louyre et Caudeau consignées dans les règlements intérieurs.

M'ENGAGE, (NOUS ENGAGEONS) à reprendre mon enfant si son comportement est jugé incompatible avec le respect des règlements.

M'ENGAGE, (NOUS ENGAGEONS) à signer un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) si mon (notre) enfant a un problème de santé qui doit être pris en charge.

Fait à :

le :

Signature(s) obligatoire(s) des responsables légaux

**REGLEMENT INTERIEUR DES RESTAURANTS SCOLAIRES**  
**de la Commune de Val de Louyre et Caudeau**  
**2023 – 2024**

ATTESTATION

A retourner, dûment complétée et signée à la Commune de  
Val de Louyre et Caudeau

Je soussigné(e) :

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Père

Mère

Tuteur légal

Nom et Prénom de l'enfant .....

Inscrit  
au restaurant scolaire de .....

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des restaurants  
scolaires de la commune de Val de Louyre et Caudeau et déclare y souscrire.

Fait à ....., le .....

Signature(s) :

## RÈGLEMENT INTERIEUR

### ACCUEIL PERISCOLAIRE/GARDERIES

Commune Val de Louyre et Caudeau – 22 rue de la République – Sainte-Alvère

24510 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

2023-2024

### ATTESTATION

A retourner dûment complétée et signée à la  
Commune de Val de Louyre et Caudeau

Je soussigné(e) :

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Père

Mère

Tuteur légal

Nom et Prénom de l'enfant .....

Inscrit à l'accueil  
Périscolaire /garderie de .....

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil  
périscolaire / garderies de la commune de Val de Louyre et Caudeau et déclare y  
souscrire.

Fait à ....., le .....

Signature(s) :